

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le premier février deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Subventions et participations communales 2019
- 2 - Commerce
- 3 - Carrière Baglione
- 4 - Délibération pour adressage en vue de la fibre optique
- 5 - Dossier « Argent de poche »
- 6 - Changement d'opérateur de télétransmission pour la dématérialisation des actes
- 7 - Transfert de la MARPA (située à Val du Maine) à la CCMPG
- 8 - Délibération pour modifications de statuts relatifs à la compétence Culture
- 9 - Achats arbres fruitiers LPO
- 10 - Devis pour les investissements 2019
- 11 - Ecole

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le premier février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Étaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Philippe PLU, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, Mme Maryline GENIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, Mme Annick COLIN

Étaient absents non excusés : M. Rudy OSMONT, Mme Sabrina GAREL

Secrétaire de séance : M. François BERSON

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

1 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES 2019

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'inscrire les subventions et participations suivantes, au budget 2019 :

Amicale des Combattants	228.00 €
Club du Sourire	171.00 €
Associations Parents élèves A.M.B.	263.00 €
Espérance Sportive (foot) ESM	743.00 €
Association Ennemis des Cultures	364.00 €
Croix Rouge	46.00 €
Prévention Routière	14.00 €
Société Protectrice Animaux	177.54 €
UDAF Union Départ Ass. Familiales	61.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Villiers-Charlemagne	54.00 €
Classe de neige	2 040.00 €
Classe de mer	1 760.00 €
Goûte de Noël AMB	68.29 €
TOTAL	5 989.83 €

2 - COMMERCE

Monsieur le Maire a reçu Isabelle François courant janvier. Elle souhaitait connaître le devenir de son commerce. Après discussion, le conseil municipal laisse Mme François faire son propre choix par rapport à la vente de son fonds de commerce.

3 - CARRIERE BAGLIONE

Une seconde rencontre a eu lieu avec Monsieur Baglione fin d'année 2018 afin de connaître la décision de la municipalité pour une demande de modification du PLU dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin que les futures zones exploitables en carrière soient prises en compte dans la rédaction du PLUi (règlement et documents graphiques) en tant que zone au sein de laquelle l'exploitation des carrières sera autorisée.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, que la carrière apporte des finances à la commune par le biais de la TPU (Taxe Professionnelle Unique).

Cependant, les membres du conseil municipal seraient favorables pour qu'une partie de leur demande soit satisfaite mais ils souhaitent aussi que le Mesnil soit complètement réhabilité avant l'exploitation d'autres terres. De plus, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer le propriétaire des Sinandières, dont son habitation est concernée par la proximité de la future extension.

4 - DÉLIBÉRATION POUR ADRESSAGE EN VUE DE LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Mayenne, il convient de définir une numérotation pour chaque adresse que ce soit dans le centre bourg ou en campagne et plus particulièrement pour les lieux-dits.

Le conseil municipal valide la numérotation des lieux-dits. Un arrêté va être rédigé pour figer les adresses et informer les habitants.

5 - DOSSIER « ARGENT DE POCHE »

Les membres du conseil municipal sont déçus du peu de jeunes de cette action présents à la cérémonie des vœux.

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2019 et lance, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 2 semaines de 4 jours de juillet 2019 (semaines 28 et 29) par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite du 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisonnelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune au nombre maximum de 8. Les jeunes de 16 à 18 ans, intéressés par ces chantiers, pourront s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez. Cependant, ils pourront venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de proposer les chantiers pendant les semaines 28 et 29 de l'année 2019 pour 8 jeunes au maximum, en priorité ceux de la commune et qui n'ont jamais participé à ce chantier, répartis en une ou deux équipes, le matin de 09h00 à 12h00 ou éventuellement l'après-midi de 13h30 à 16h30. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5.00€ de l'heure.
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF à signer les contrats avec les jeunes et tout document relatif à ce dossier.

6 - CHANGEMENT D'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, documents budgétaires,...) sont transmis actuellement par la société XBUS pour un montant de 60€ par an.

Le Centre de Gestion de la Mayenne nous propose d'effectuer cette dématérialisation via S2LOW gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* Donne son accord pour confier la dématérialisation au Centre de gestion de la Mayenne et par conséquent choisir la plateforme S2low,

* Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'Etat dans ce domaine.

7 - TRANSFERT DE LA MARPA (située à Val du Maine) à la CCPMG

- Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles des articles L.5214-1 et suivants ainsi que celles de l'article L.5211-17 ;
- Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Vu l'arrêté n° 2008-P 320 du 13 mars 2008, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes du 18 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le transfert de la Marpa au 1^{er} mai 2019 à la CCPMG et de modifier comme suit les statuts de la CCPMG :

Extrait des statuts actuels (2017)	Modifications à compter du 1 ^{er} MAI 2019
<p>II – Services à la population, enfance, jeunesse et personnes âgées ou personnes dépendantes</p> <p>c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité</p> <p>La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Sont d'intérêt communautaire :</u></p> <p><u>Paragraphe existant :</u></p> <p>÷ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.</p> <p>÷ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.</p> <p>÷ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.</p>	<p>II – Services à la population, enfance, jeunesse et personnes âgées ou personnes dépendantes</p> <p>c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité</p> <p>La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Sont d'intérêt communautaire :</u></p> <p><u>Paragraphe modifié :</u></p> <p>÷ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.</p> <p>÷ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.</p> <p>÷ <u>La Marpa (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) situé à Val du Maine dont la gestion est confiée au CIAS</u></p> <p>÷ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.</p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide le transfert de la Marpa située à Val du Maine à la CCPMG
- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

8 - DÉLIBÉRATION POUR MODIFICATIONS DE STATUTS RELATIFS A LA COMPÉTENCE CULTURE

- Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles des articles L.5214-1 et suivants ainsi que celles de l'article L.5211-17 ;
- Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Vu l'arrêté n° 2008-P 320 du 13 mars 2008, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes du 18 décembre 2018 visée par la préfecture le 8 janvier portant modification des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Il est proposé au Conseil municipal la validation de la prise de compétence « Elaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire » et de modifier donc comme suit les statuts de la CCPMG :

Extrait des statuts actuels (2017)	Modifications à compter du 1 ^{er} janvier 2019
<p>III – Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, médico-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire</p> <p>a) Culture</p> <p>1- L'action culturelle :</p> <p>La Communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités culturelles sur son territoire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p style="text-align: center;"><u>Paragraphe supprimé :</u></p> <p>Les manifestations susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble des habitants de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et qui sont organisées soit par la Communauté de communes, soit par des tiers avec un soutien financier de la Communauté de communes ou avec mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.</p>	<p>III – Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, médico-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire</p> <p>a) Culture</p> <p>1- L'action culturelle :</p> <p>La Communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités culturelles sur son territoire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p style="text-align: center;"><u>Paragraphe remplacé par :</u></p> <p>L'élaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire (saison culturelle conventionnée avec le Conseil Départemental). L'accompagnement possible de la Communauté de communes auprès d'associations culturelles du territoire (accompagnement financier et/ou mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la Communauté de communes.</p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- Valide la prise de compétence culture comme proposé
- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

9 - ACHATS ARBRES FRUITIERS LPO

Monsieur le Maire, en accord avec LPO, souhaite que des arbres fruitiers soient implantés non loin

du terrain multisports afin d'y insérer dans les mois à venir une ruche. Le coût de ces arbres s'élèverait à 565.95 €HT. Il faudra également louer une mini-pelle.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ces achats et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

10 - DEVIS POUR LES INVESTISSEMENTS 2019

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise CHESNEAU pour un nettoyage à la vapeur d'eau chaude et une application d'un hydrofuge sur la toiture et les murs de l'église. Ces travaux s'élèveraient à 6 700.50€HT.

Un autre devis a été également demandé auprès de BALIDAS RÉNOV pour des travaux de réfection des peintures et revêtements du secrétariat et du bureau du maire. Ces travaux s'élèveraient à 3 847.04€HT.

Après discussion, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT le nettoyage des murs et toiture de l'église pour un montant de 6 700.50€HT. Ces travaux ne seront effectués mai-juin 2019.
- ACCEPTENT les travaux de réfection des peintures et revêtements du secrétariat et du bureau du maire pour un montant de 3 847.04€HT.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant

11 - ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une réunion des commissions scolaires du RPI le mercredi 06 février à 18h pour essayer de maintenir le nombre de classe et sensibiliser les parents.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Demande de location de la salle polyvalente pour des cours de Tai Chi

Monsieur Jean-Pierre RENOULT, animateur de Tai Chi Chuan et Chi Gong, souhaite solliciter la salle polyvalente pour mettre en place son activité de bien-être, le mercredi soir après 19h30 pour une durée d'1h30 minimum.

Les membres du conseil municipal acceptent que cette activité soit mise en place à la salle polyvalente de la commune à titre gratuit.

2 - PLUi

Monsieur le Maire propose une réunion le mardi 05 février pour validation des zones A et N sur la commune de Maisoncelles-du-Maine dans le cadre du PLUi.

3 - Démonstration de matériel de désherbage

Une démonstration de matériel de désherbage aura lieu le vendredi 8 février.

4 - Astronomie

Un des conseillers a demandé s'il était possible d'avoir une porte ouverte pour le nouveau cadran solaire sur le site de l'astronomie.

Pour information

Réunion de conseil municipal

- Vendredi 15 mars à 20h30
- Jeudi 04 avril à 20h00
- Vendredi 03 mai à 20h30
- Jeudi 06 juin à 20h00
- Jeudi 04 juillet à 20h00

Commission finances : jeudi 07 mars à 19h00

Séance levée à 22h30